



HAUTERIVE

LES CHEVALIERS - LA RUE FEUILLEE - LES 80 BESACES - LA CROIX
GRAND CHAMP - LA PETITE BERGERE - LES CORNETS - CHICHY
RUE PEPIN - LES BOULMIERS - LA TUILERIE - LE PAVILLON



Bulletin municipal

Février 2022



Vœux 2022

Altariennes, Altariens,

Nous avons traversé encore une fois une année difficile avec ce satané virus de la Covid.

S'il a entravé d'une façon ou d'une autre les libertés de chacun d'entre nous il n'a pas nui à la détermination de la municipalité de travailler au profit de l'intérêt de tous.

Au mois de mai, après une période de remplacement effectuée par Mme Agnès TRIBUT du CG89 que je profite ici de remercier cordialement pour son efficacité et sa gentillesse, Mme Stéphanie MOLLARD notre nouvelle secrétaire est venue apporter son dynamisme, son sens de l'organisation et sa bonne humeur au travail administratif de la commune dans un secrétariat plus accueillant.

En dépit des difficultés multiples liées à la pandémie, des projets ont été toutefois réalisés en 2021 ou sont en cours de réalisation, avec le précieux concours des adjoints, le soutien du Conseil Municipal et l'indispensable travail de notre employé communal :

- L'abri bus pour les scolaires de Chichy a été sécurisé ; celui du parking a été rafraîchi ;
- Quelques points dangereux de nos routes étroites ont été sécurisés ; Le Rond-point a été sécurisé par des points lumineux ;
- Des poteaux et câbles électriques inutiles qui enlaidissaient les abords de la Mairie ont été retirés ;
- Des signalisations accidentées ou devenues illisibles ont été changées, des nouvelles positionnées ;
- Des tables de pique-nique ont été installées à trois endroits de notre commune afin d'accueillir des promeneurs, des « nounous » ou des chauffeurs routiers à la recherche d'un endroit accueillant pour goûter ou casser la croûte ;
- Un règlement du cimetière a été rédigé, la complète informatisation du cimetière a été réalisée. Une signalétique et un plan du lieu et à disposition du public afin de permettre aux familles éloignées d'Hauterive de retrouver plus facilement une tombe.
- Notre belle église d'Hauterive et son clocher ont été mis en valeur par un éclairage approprié à l'aide d'une technologie à LED peu énergivore. La lumière mais aussi le son leur ont été redonnés !
- Un terrain de boules est en construction au hameau de Chichy afin d'offrir plus de convivialité aux habitants ;
- L'installation de la fibre a été suivie de près afin d'éviter notamment la multiplication de poteaux supplémentaires inutiles sur notre commune ; L'ensemble de notre territoire devrait prochainement être couvert ;
- La citerne à eau enterrée route de Chablis depuis des années a été rendue opérationnelle pour les pompiers ; les bornes à incendie ont été repeintes aux fins d'un meilleur repérage.
- Une maison a été achetée pour compenser par sa future location, la transformation en secrétariat de l'ex-logement communal annexe de la mairie, devenu secrétariat ;
- Des éclairages publics ont été ajoutés là où ils manquaient ;
- Un défibrillateur a été installé à disposition de tous dans la cour de la Mairie ;

D'autres projets sont envisagés pour 2022 :

- Une réfection du portail du cimetière, emporté par son poids s'impose urgemment ;
- Une réfection des abords du cimetière et du monument aux morts sera de nature à permettre un accès plus facile en ces lieux aux personnes à mobilité réduite tout en rendant plus esthétique la place de la Mairie ;
- Les tombes du cimetière abandonnées seront relevées ; des plaques au-dessus du "Jardin du souvenir" ont été posées permettant l'inscription du nom des défunts.
- La sécurité de circulation sur les chemins ou voie qui le franchissent, la prévention de débordement, la police de l'eau nous obligent à des travaux sur le cours du Ru Mitais. Ces travaux ne peuvent se faire qu'après autorisation des autorités compétentes ;
- D'autres travaux concernant d'autres rus ou des fossés afin de permettre un meilleur écoulement des eaux et éviter, autant que faire se peut, selon les caprices de Dame Nature, des débordements chez des particuliers, sont à l'étude ;
- Des travaux notamment de réfection et d'aménagement, d'isolation et de chauffage sont projetés dans la maison communale ;
- Des travaux d'isolation sont prévus dans la Mairie ;
- Une étude afin de toujours plus sécuriser les abords du rond-point au carrefour de la D91 et D84 et de réduire la vitesse à son approche a été sollicitée ;
- Une convention « Voisins vigilants » sera prochainement signée avec la Gendarmerie afin de contribuer à plus de sécurité sur notre commune ;

Vous constaterez que l'ouvrage à Hauterive ne manque pas !

Je tiens à remercier nos fidèles animatrices du CCAS qui ont donné une fois de plus de leur temps et de leur peine pour préparer le Noël des enfants et le repas des anciens.

Repas des anciens qui s'est tenu le 20 novembre dernier dans la magnifique salle du « Manoir d'Hauterive » à la grande satisfaction de tous les participants. Un « grand merci » au propriétaire des lieux pour les amicales conditions de prêt de la salle qui nous ont été accordées. Toutefois, la sortie prévue pour les enfants n'a pas pu se faire en raison de l'épidémie, de la contamination d'écoliers peu de temps avant la date prévue pour cette récréation. Les cadeaux et les friandises pour les plus petits ont pu être distribués.

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, les législatives les 12 et 19 juin prochains. Dorénavant il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à six semaines avant le scrutin, vous avez jusqu'au 04 mars 2022 pour vous inscrire. Il est important que chaque citoyen puisse s'exprimer et s'exprime !

A l'heure où j'écris ces mots, les médias nous informent que le virus Omicron est plus contagieux mais bien moins virulent et que dans certains pays il a même disparu, espérons qu'il disparaîtra complètement et vite, ou que nous soyons protégés par l'immunité collective. En attendant continuez à prendre soin de vous, de vos proches et des autres en respectant les gestes barrière.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2022, pleine de bonnes choses pour chacun et pour tous !

Portez-vous bien !

Si vous souhaitez d'une façon ou d'une autre participer plus concrètement à la vie municipale, si vous voulez partager un savoir-faire, un savoir être avec vos concitoyens ou simplement présenter des idées utiles à tous, prenez contact avec le secrétariat de la Mairie. Vous serez toujours les bienvenus, il y a tant à faire !

Merci d'avance.

Le Maire

D. DELAGNEAU

Elections présidentielles et législatives.



Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les élections présidentielles d'avril, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022.

Pour cela, il est nécessaire de produire:

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau, ..)

Vous pouvez vous inscrire soit

- En mairie
- Par Internet sur le site <https://www.service-public.fr/>
- Par courrier, formulaire CERFA n° 12669*02 :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

A travers les différent(e)s candidat(e)s à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains, ce sont différents visages de la France de demain qui nous sont proposés; suivront les élections législatives les 12 et 19 juin, permettant d'élire nos représentants à l'Assemblée Nationale.

Il est important que chaque citoyen puisse s'exprimer. Nous invitons donc ceux qui ne seraient pas encore inscrits de le faire pour exprimer leur choix lors des prochains scrutins.

Résumés des réunions du Conseil municipal de la commune de l'année 2021.

Séance du 10 mars 2021 :

- Création d'un poste de secrétaire de Mairie. (DCM 2021.01)
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} Classe. (DCM 2021.02) (promotion de l'agent communal actuel)
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. (DCM 2021.03)
Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. (DCM 2021.04)
- Investissement immobilier. (DCM 2021.05)
- Présentation d'un projet solaire au sol sur la commune.

Séance du 15 avril 2021 :

- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune. (DCM 2021.06)
- Vote du Compte Administratif 2020 de la commune. (DCM 2021.07)
- Affectation du résultat. (DCM 2021.08)
- Vote du taux des taxes communales. (DCM 2021.09)
- Subventions aux associations. (DCM 2021.10)
- Amortissement des immobilisations. (DCM 2021.11)
- Renouvellement des contrats informatiques. (DCM 2021.12)
- Règlement du cimetière. (DCM 2021.13)
- Vote du budget primitif. (DCM 2021.14)

Séance du 18 juin 2021 :

- Modifications de statuts de la Communauté de communes. (DCM 2021.15)
- Autorisation donnée au Maire de signer toute convention avec le SDEY pour des travaux d'un montant maximum de 10 000 €. (DCM 2021.16)
- Régularisation des comptes 2018 avec le SDEY. (DCM 2021.17)
- Convention financière avec le SDEY pour l'ajout de 4 points lumineux. (DCM 2021.18)
- Avant-projet de remplacement de points lumineux place de la mairie. (DCM 2021.19)
- Convention avec la SAUR pour le contrôle et le petit entretien des appareils de défense incendie. (DCM 2021.20)
- Bilan du compte d'affermage 2020 (DCM 2021.21)
- Régularisation d'amortissement pour des travaux de voirie 2019/2020. (DCM 2021.22)
- Régularisation subvention 2020 auprès de l'UNA. (DCM 2021.23)
- Etat des redevances occupation du domaine public par le fournisseur d'énergie. (DCM 2021.24)
- Décision modificative du budget pour un montant de 9 167€. (DCM 2021.25).

Séance du 30 septembre 2021:

- Participation financière aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Monéteau pour un de nos élèves. (DCM 2021.26)
- Convention de partenariat avec le CDG 89 relatif aux signalements des actes de violences, discrimination, harcèlement et d'agissement sexistes pour le compte de la collectivité. (DCM 2021.27)
- Cimetière. Proposition de devis pour relevage de tombes. (DCM 2021.28)
- Régularisation de la décision modificative budgétaire. (DCM 2021.29)
- Signature d'une convention avec le Manoir d'Hauterive dans le cadre du plan communal de sauvegarde. (DCM 2021.30)

Budget

Vote du compte administratif

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2019	20 283,82 €			688 014,63 €
Opération de l'exercice 2020	28 552,76 €	40 981,61 €	252 629,41 €	316 600,48 €
Totaux	48 836,58 €	40 981,61 €	252 629,41 €	1 004 615,11
Résultats de clôture	7854,97 €			751 985,70 €
Part affectée investissement 2020			22 783,82 €	
Reste à réaliser	4 200,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs	12 054,97 €	0,00 €	0,00 €	729 201,88 €

Vote du budget Primitif 2021

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	441 671,00 €	991 080,10 €
Investissement	150 751,16 €	154 745,97 €

Taux d'imposition

	Taux 2020 Pour mémoire	Taux 2021 Voté.
Taxe foncière	11,26 %	11,26 % + 21,84 % = 33,10 % (1)
Taxe foncière (non bâti)	40,21 %	40,21 %
Contribution foncière des Entreprises	20,80 %	20,80 %

(1) Selon nouveau calcul des Finances Publiques sans incidence sur le montant de la Taxe foncière actuelle

Attributions des subventions aux associations.

Intitulés	Montants subventions
PEP'S	85 €
ADIL	50 €
CIFA 89	300 €
La Récré des parents	150 €
UNA Seignelay	300 €
SSIAD	200 €
ADAVIRS	50 €
Lutte contre la sclérose	50 €
Altaripiens en Fête	800 €
Total des subventions	1935 €

Sécurité

Signature de la convention citoyenne



Le 22 janvier 2022, signature du Protocole établissant un dispositif de "Participation Citoyenne" sur la commune d'Hauterive entre le Maire, Dominique DELAGNEAU, et le Chef d'Escadron, Miguël AUVRAY, commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale d'Auxerre

La sécurité dans la commune

Réalisation de travaux de sécurité



Réalisations de la commune



Le secrétariat de la mairie

Le secrétariat de mairie a été installé dans l'ancien logement communal, offrant à la secrétaire de bonnes conditions de travail et un accueil agréable aux administrés.



La boîte à livres

Un principe simple comme bonjour !

Si l'envie vous prend de lire, fouillez, choisissez et repartez avec un livre.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez laisser en échange un autre livre, ou remettre celui que vous aviez pris quelque temps avant.

Mais même si vous n'avez aucun livre à donner, servez-vous quand même.

La boîte à livres repose sur l'échange et le partage.

Table de pique-nique

Spécialement destinée aux usagers et promeneurs afin qu'ils puissent prendre leurs repas ou passer des bons moments au soleil, en plein air seuls, en famille ou entre amis.



Manifestations dans la commune

Cérémonie du 11 novembre



11 novembre ...les générations se retrouvent pour célébrer nos morts de « la Grande Guerre »

Repas des Anciens - 20 novembre 2021



Le repas des anciens a été animé par Jérôme Lavau 2^{ème} adjoint de la commune dans la très belle salle du Manoir d'Hauterive



Informations pratiques

Mairie

1, Place de la Mairie
89250 Hauterive
Tél. : 03 86 47 87 32

Courriel : mairie-hauterive2@wanadoo.fr

Ouverte au public lundi de 9h à 12h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Maison des services au public (ASAP)

6, rue Gatelot
89250 Seignelay
Tél : 03 86 31 08 17
Ouverte du mardi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h.

Agence postale et relais entre l'administré et les administrations partenaires

Groupe scolaire de Seignelay

27, rue Gatelot
89250 Seignelay
Tél. : 03 86 47 63 92

TARIF LOCATION FOYER COMMUNAL

Altaripiens

1 journée en semaine : 40.00€

Week-end : 70.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 20.00€

Extérieurs

1 journée en semaine : 70.00€

Week-end : 150.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 35.00€



Cauton pour la salle : 500.00€

Cauton pour le ménage : 100.00€



Location de tables et bancs
5 € le lot (1 table et 2 bancs)
Pour une durée de 48h

Cauton par lot : 100.00€

Environnement

Brûlage

Rappel : le brûlage est interdit toute l'année (art. 84 du règlement sanitaire départemental) en zone urbaine, périurbaine et en zone rurale lorsqu'il existe un système de déchetterie car il génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Cette règle s'applique aux particuliers comme aux entreprises.

Les déchets concernés sont les tontes de pelouse, tailles de haies, élagages et débroussaillage.

Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies... sont fixées :

Jours ouvrables : 8h30/12h et 14h30/19h

Samedi: 9h/12h et 15h/19h

Dimanche et jours fériés : 10h/12h et 16h/18h

Elagage

Nous rappelons à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir leurs arbres et haies. Ils ont le devoir d'élaguer les arbres et haies qui dépasseraient sur la voie publique.

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

Bulletin municipal de Hauterive

1 place de la Mairie

Directeur de la publication

Dominique Delagneau

Rédaction

Commission communication et information

Photos

Mairie et associations

Impression

Mairie

Tél 03 86 47 87 32

Site <https://hauterive89.fr>

E-mail mairie-hauterive2@wanadoo.fr

Environnement

Un objectif réalisable : améliorer la qualité du tri

Les ordures ménagères n'en faisons plus des tonnes ! Pensons à notre environnement !!

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) la Communauté de communes cherche à maîtriser tous les coûts de gestion et à préserver l'environnement.

Sur notre territoire, en 2021 ce sont 16 520 tonnes de déchets qui ont été collectées en porte à porte, déchèteries et conteneurs de verre, soit 679 kg/habitant tous déchets confondus (75 kg pour le seul sac noir).

L'analyse d'une poubelle « moyenne » montre que les ordures pouvant encore être triées et/ou recyclées représentent près de 40% du contenu.

Pour mieux trier

Jetez moins, jetez mieux...
Donnez, recyclez, réparez,
compostez avant de jeter !

LES DÉCHÈTERIES

La carte, disponible à la Communauté de communes, permet d'accéder aux 3 déchèteries du territoire. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. Vous pouvez apporter vos encombrants et vos déchets verts.

BRIENON/ARMANÇON

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

SAINT-FLORENTIN

Du lundi au vendredi
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
Samedi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

SEIGNELAY

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
Déchèteries fermées les jours fériés.

🕒 Horaires d'été : fermeture à 18 h.



PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Composteurs 330 litres et 650 litres + bioseau en vente à la CCSA.

Restes de repas (hors viande et poisson), marc de café avec filtre, coquilles d'oeufs, essuie-tout et serviettes papier usagés, épluchures fruits et légumes, fleurs, sachets de thé, tonte de gazon, feuillage, fleurs sèches, bois de taille broyés, brindilles...



Aérez et remuez régulièrement

Arrosez si nécessaire

Terreau pour le jardin au bout de 6 à 8 mois

Tous les emballages se trient



► **Papiers, emballages et briques carton**
Paquets de gâteaux, de céréales, de lessive, suremballages de yaourts, boîtes à oeufs, briques de lait, de soupe, de jus de fruits, boîtes fast-food, journaux, magazines, publicités, enveloppes...



► **Bouteilles et flacons plastique**
Lait, eau, jus de fruits, soda, yaourt à boire, lessive, produits d'entretien et d'hygiène...



► **Emballages métalliques bien vidés**
Cannettes, aérosols, conserves, bidons de sirop, barquettes aluminium...



► **Tous les autres emballages plastique**
Produits de crèmerie, boîtes à oeufs, dentifrice, sacs plastiques, films et blisters...



COLONNE À VERRE
Sans bouchon, ni couvercle, ni capsule

► **Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre.** Pas besoin de les laver.



► **Tout ce qui n'est pas recyclable**
Couches, pots de fleurs et vaisselle cassés, couverts et vaisselle jetables...
► Mouchoirs et papier essuie-tout, restes alimentaires...

Un doute ?... Jetez dans le sac noir !

Evènements

En cours

▶ Recensement

Il sera terminé fin février 2022

A venir

▶ Audition de l'école de musique

20 à 30 élèves de l'école de musique de la Communauté de communes Serein Armance donneront une audition le mardi 22 mars de 18 à 19h à l'église d'Hauterive.

Ils interpréteront des œuvres de musique profane sous la direction de Benjamin Félix



▶ Vide greniers

Il aura lieu le dimanche 22 mai place de la mairie



▶ Exposition de peinture

Les 9 et 10 juillet 2022, Christian Goudrot exposera ses toiles à la mairie



Humour

Mes progrès en Français

Grâce au crowfounding et au sponsoring, j'ai tout d'abord tenté de monter, sans succès, un business en m'installant dans un open space pour faire du coaching en management avec quelques followers. Je me suis essayé au cinéma grâce à mon look de playboy où, après avoir lu un storyboard prêté par une amie script girl, j'ai été invité en guest star pour jouer le rôle d'un serial killer dans un thriller bourré de flashbacks très trashes. Mais j'étais plutôt old school et je n'avais pas le look hipster d'un winner.

Après un come back sur scène où j'espérais devenir une star glamour symbole de la French touch, j'ai présenté en live et en prime time un one-man-show où je m'imaginai accueilli par une standing ovation mais je n'ai eu que quelques likes décevants.

J'ai fréquenté ensuite un festival dédié à la street culture intitulé Freestyle. J'y ai côtoyé des pixelx artists, pratiqué du mapping vidéo et arpenté un street market avant d'admirer les shows et les battles de danseurs aguerris ainsi que les exhibitions des meilleurs riders de BMX ; j'ai suivi des cours de danse en popping, locking, top rock et hype puis de roller skate dance. C'était vraiment très cool pour un biker très speed comme moi...

Mais tout cela ne nourrit pas son homme et j'en ai eu vite assez de courir de fast foods en snacks douteux. Alors je me suis lancé dans la streetfood low cost en devenant manager d'une start up et j'ai acquis un food truck très vintage destiné à l'after work qui n'avait rien d'un cross over mais que j'ai pu payer cash en bitcoins grâce à quelques jobs au black plutôt border line...

Cependant, depuis que je surfe sur le net avec mon smartphone et que je prends des selfies, on m'a accusé d'avoir participé à une sextape avec ma girlfriend pour faire le buzz alors que je ne faisais qu'une séance de coworking dans le but de devenir un songwriter... mais j'étais un peu short pour arriver au top des hits dans des lives assez hot comme les stars des seventies. Dommage car j'avais constitué une feelgood playlist...

Du coup, pendant la Fashion week, les D.Days et le Black Friday, je me suis laissé aller à faire chauffer ma carte gold en faisant du shopping dans des concept stores pour éviter le burn out... J'ai ainsi acquis une paire de sneakers up to date que je suis fier d'exhiber lors de mes footings du week end.

Actuellement, je suis en stand-by et peut-être me considérez-vous comme un loser, mais méfiez-vous, chers amis, après tout, ne suis-je qu'un hacker qui cherche un peu de fun en vous distillant toutes sortes de fake news...

Pardon pour ceux et celles qui n'auraient pas eu la chance, comme moi, d'étudier cette belle langue de Molière mais je suis sûr que le e-learning leur permettra bien vite de combler ce manque...

Christian Goudrot

Le coin cuisine

Gâteau MAGIQUE

Une base, une cuisson et trois couches de gâteau différentes !
Oui, c'est le gâteau magique à tester !

Pour 8 personnes
Préparation : 20 mn
Cuisson : 30 mn
Réfrigération : 2H

Ingrédients

125g de beurre
1 gousse de vanille
500 ml de lait écrémé
4 œufs
90 gr de sucre en poudre
1 pincée de sel
125 gr de farine
Sucre glace

Ustensiles

2 bols
1 couteau
1 casserole
1 fouet...de cuisine
1 batteur électrique
ou 1 robot
1 moule rond,
de 22 cm de diamètre

1. Préchauffez le four à 160° (th 5-6).
2. Faites fondre le beurre au micro-ondes.
3. Fendez la gousse de vanille en deux pour récupérer les grains.
4. Dans la casserole, faites tiédir le lait, la gousse et les graines de vanille. Retirez la gousse et laissez refroidir le lait, hors du feu.
5. Clarifiez les œufs : séparez les blancs des jaunes. Fouettez les jaunes avec le sucre et le sel pour faire blanchir le mélange. Incorporez le beurre fondu et la farine au fouet. Versez le lait vanillé sur le mélange et fouettez encore.
6. Montez les blancs en neige au batteur électrique ou au robot. Ils doivent avoir la consistance de la mousse à raser. Incorporez-les délicatement sans trop mélanger.
7. Versez la pâte dans le moule beurré et fariné et enfournez le tout pour 50 minutes. Laissez ensuite le gâteau à température ambiante jusqu'à refroidissement et le placer au frais 2 heures minimum avant de le découper.
8. Saupoudrez-le de sucre glace avant de le déguster.

Régalez-vous !!

Hauterive autrefois





Si vous possédez des documents anciens concernant notre commune, pourriez-vous nous les confier afin qu'ils soient reproduits et insérés dans notre prochain bulletin.